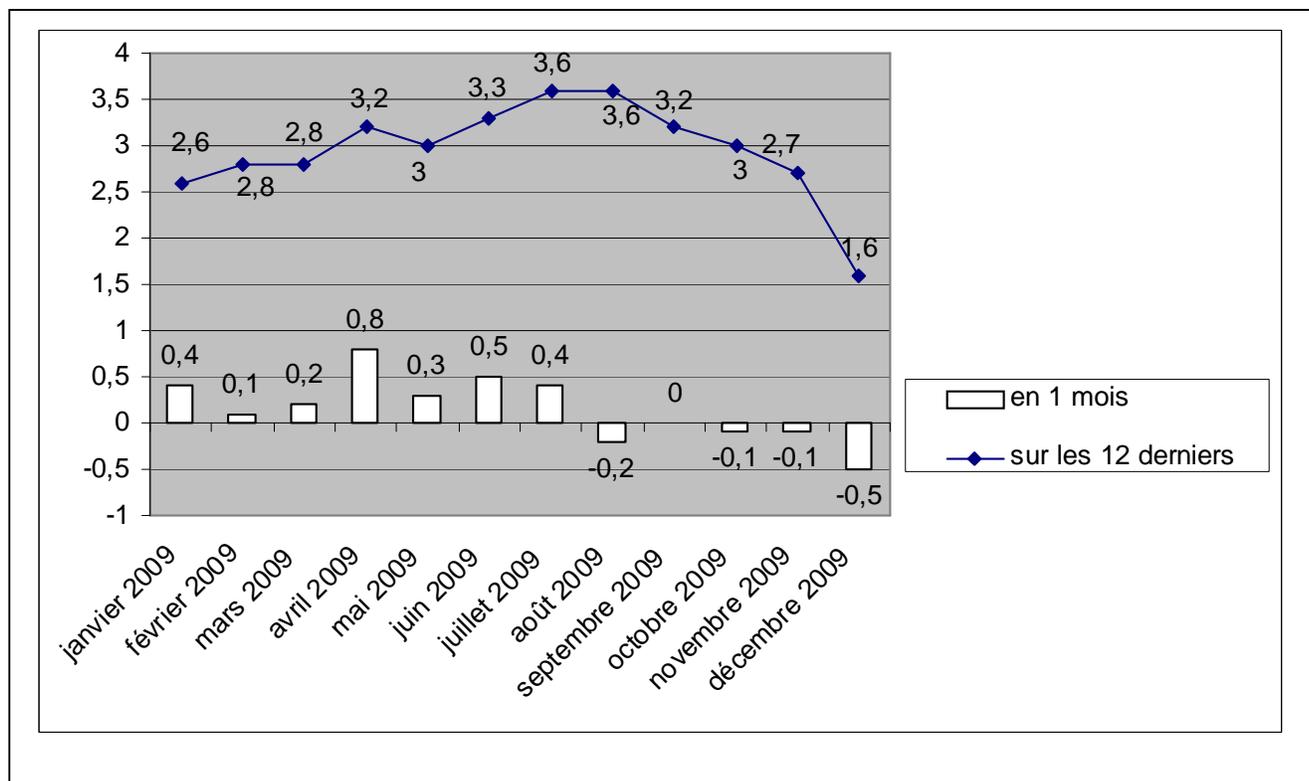


A Toulouse, le 18 Février 2009

CHIFFRES

Ce qui change en ce début d'année 2009

REPERES CHIFFRES INSEE



En Novembre 2008, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages a reculé de 0,5%. Sur un an, l'inflation fléchit fortement et atteint 1,6% .

REPERES et TARIFS MODIFICATIONS DE DEBUT D' ANNEE

I-I Famille et sécurité sociale

- Les prestations familiales augmentent de **3%**. Une famille de 2 enfants touchera **123,92€** d'allocations familiales par mois et l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant passe à **177,95€**.
Sont aussi concernés le complément familial, la majoration d'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé etc..
- Aides au logement : + **2,95%**
- Le plafond de la sécurité sociale utilisé pour le calcul de certaines cotisations, assurances-vieillesse, prestations assurance-maladie etc.. passe à **2 859€ : + 3,1%**.

I-II Chômage partiel

Indemnisation sur la base de **60%** du salaire brut au lieu de 50%.

I-III R.M.I.

Le RMI est revalorisé de **1,5%** (**454,63€** pour une personne seule sans enfant). Le RMI sera remplacé par le RSA le 1^{er} juillet. Une taxe de 1,1% sur le patrimoine permettra de le financer.

I-IV Mesures budgétaires

Indexation sur l'inflation de la redevance audiovisuelle (actuellement fixée à 116€ par an).
Le passeport est biométrique et passe de 60€ à **89€** pour les adultes et de 30€ à **45€** pour les 15/18 ans et devient payant pour les moins de 15 ans : **20€**.

I-V Transports

Prime transport : les employeurs devront prendre en charge 50% de l'abonnement du transport collectif des salariés (trajet domicile-travail). Prise en charge facultative des frais de transport individuel dans la limite de 200€ par an.

I-VI Environnement

- Annualisation du malus écologique sur les voitures les plus polluantes acquises et immatriculées pour la première fois en France, à compter du 1^{er} janvier 2009 : **160€** par an pour des émissions supérieures à 250g de CO₂ par kilomètre.
Le bonus-malus à l'achat est maintenu.
- Lancement d'un écoprêt à taux zéro pour aider les particuliers à financer des travaux d'isolation ou de rénovation thermique dans leur résidence principale.